

La réforme de la biologie tue la biologie libérale française et met en place une biologie industrielle démedicalisée.

Avec la réforme de la biologie médicale, le Gouvernement actuel remplace la biologie libérale française, pionnière en matière de qualité, axée exclusivement sur le patient et sur la proximité, enviée par tous les biologistes européens et reconnue partout comme un modèle du genre, par une biologie industrielle, constituée de méga structures qui n'aura de médical que le nom et dont les patients feront, sans aucun doute, les frais.

Le colloque singulier avec le patient qui faisait la force et l'intérêt de la biologie libérale de proximité actuelle aura définitivement disparu avec l'avènement d'une biologie de supermarché qui transformera l'exercice médical en un exercice industriel, compte tenu du gigantisme des usines à analyses imposées.

Cette destruction voulue et organisée par le pouvoir politique assoiffé de réformes quelles qu'en soient les conséquences, a d'abord comme objectif d'industrialiser le secteur donc de le démedicaliser et de livrer la biologie médicale française aux mains des financiers avant de s'attaquer aux autres spécialités médicales à haut plateau technique.

Le fait le plus désespérant est que cette réforme désastreuse se soit faite avec la complicité d'une poignée de biologistes privés et hospitaliers dont certains n'ont pas pris conscience qu'ils étaient totalement manipulés, qu'ils n'étaient pas en phase avec la très grande majorité des biologistes de base et qu'ils creusaient leur propre tombe, particulièrement les hospitaliers.

En effet, d'une part, ceux-ci n'ont pas réalisé que cette réforme de la biologie provoquerait une concentration à outrance des laboratoires hospitaliers et que des centaines voire des milliers d'emplois de biologistes hospitaliers et de personnel de laboratoires seraient sacrifiés.

D'autre part, cette réforme aboutira à la suppression, d'une manière ou d'une autre, de plus de la moitié des laboratoires de biologie libéraux de proximité à taille humaine essentiellement les petits et moyens avec des pertes d'emplois considérables.

Cette réforme funeste repose sur quatre concepts qui constituent, en fait, une véritable escroquerie.

❶ La Restructuration

L'ordonnance en préparation aboutira, sous prétexte de restructuration, à un bouleversement total de l'exercice de la biologie en France avec l'avènement d'une biologie déshumanisée reposant sur d'énormes plateaux techniques et des sites satellites qui seront, en fait, exclusivement des centres de prélèvements.

Cette organisation industrielle qui n'a rien de médical confortera au contraire l'opinion de la Commission Européenne qui considère la biologie comme une activité de service.

En effet qu'y a-t-il de médical lorsqu'un plateau technique gère plus de 2000 dossiers anonymes par jour exactement comme on fabrique des yaourts ou des petits pains.

Quant aux sites de prélèvements dont on nous fait croire qu'on les medicalise en imposant un biologiste présent par site, c'est évidemment un leurre car, plutôt que de laisser un biologiste n'avoir rien à faire toute la journée sur un site qui ne technique pas, celui-ci sera très vite fermé dès les prélèvements terminés le matin, laissant en place une garde téléphonique pour les prises de rendez-vous.

En ce qui concerne les résultats des examens biologiques, ils seront tout simplement adressés par poste aux patients. Il n'y aura plus de service au patient dans ces sites vides de toute substance. En effet comment peut-on penser sérieusement que la prise en charge du patient sera aussi efficiente dans ces usines à fabriquer des analyses qu'avec les laboratoires de proximité actuels.

A terme ces centres de prélèvements, coquilles vides sans technique, pourront être autorisés aux non biologistes qui ont déjà aujourd'hui le droit de prélever (infirmières, médecins, etc...) et ils échapperont alors au monopole des biologistes.

Voilà le système pervers que l'on met en place actuellement.

En fait de restructuration, on nous impose une véritable industrialisation qui aboutira nécessairement, compte tenu du gigantisme, à un monopole régional et à une totale démedicalisation.

Faire croire et déclarer partout que l'on médicalise est une escroquerie.

② La Médicalisation

Une tarte à la crème, une farce qui a pourtant émerveillé certains confrères naïfs. En effet on leur a fait croire qu'on allait médicaliser la profession par l'intervention sur la prescription et l'obligation d'interprétation des résultats.

a) **L'intervention sur la prescription** est en réalité un leurre pour deux raisons :

- La possibilité de réaliser des examens de biologie médicale autres que ceux demandés par le prescripteur est subordonnée à son accord, donc rien de nouveau par rapport à la nomenclature actuelle des actes de biologie médicale qui le permet déjà.
- La réforme **impose** au biologiste de faire le tri dans l'ordonnance du prescripteur pour éliminer de son propre chef et obligatoirement les examens qui ne correspondent pas aux recommandations de bonne pratique et de faire ainsi le travail des Caisses à qui revient normalement cette charge. Non seulement le biologiste devient le responsable de la prescription au lieu du médecin prescripteur mais de plus **il est sanctionné financièrement sur ses propres deniers** à sa place au cas où il ne le ferait pas. **Un comble.**
Voilà la médicalisation à laquelle applaudissent certains confrères. On croit rêver.

b) **L'interprétation des résultats**

Mettre dans la loi l'obligation d'interpréter tous les résultats d'analyses peut faire croire, a priori, à une médicalisation de la profession sauf qu'en réalité c'est encore un leurre.

Autant, pour certains résultats, cela ne posera pas trop de problèmes, autant pour d'autres cela sera impossible voire dangereux de se risquer à une quelconque interprétation engageant sa propre responsabilité.

Certaines interprétations, pour ne pas dire la plupart, nécessiteront non seulement des informations cliniques que nous n'aurons pratiquement jamais, mais de plus un examen clinique et un véritable interrogatoire du patient.

Cela aurait pu être concevable dans la biologie libérale de proximité actuelle en donnant au biologiste un statut supplémentaire de clinicien, qu'il n'a pas aujourd'hui, qui consiste à pouvoir faire systématiquement des consultations ; mais dans la conception industrielle de la réforme, c'est impossible.

Sans compter qu'on veut nous imposer cette nouvelle obligation **gratuitement**.

Il n'est pas question, dans l'ordonnance, d'honorer ce travail supplémentaire considérable, comportant d'énormes responsabilités et qui n'est pas prévu dans le prix des analyses répertoriées dans la nomenclature actuelle des actes de biologie médicale.

Au contraire, au lieu de cela, on nous baisse en permanence nos tarifs.

C'est inouï. Pas un confrère qui approuve la réforme n'a fait cette réflexion.

c) Enfin, à qui va-t-on faire croire **qu'on médicalise la profession en diminuant sans cesse le nombre de postes d'internes en biologie**. Il n'y aura jamais assez de biologistes sur le marché pour faire tourner les laboratoires avec les nouvelles exigences : intervention sur les prescriptions, interprétation des résultats, accréditation, etc...

La médicalisation avancée sans cesse pour cette réforme est non seulement un leurre mais surtout une véritable escroquerie.

③ L'Accréditation

Pour prouver que nous faisons une biologie de qualité, on nous impose une accréditation obligatoire par un organisme privé le COFRAC.

Nous ne sommes pas contre une biologie de qualité, nous la préconisons depuis longtemps et nous avons été des pionniers en la matière.

En revanche nous sommes opposés à l'obligation d'accréditation qui implique automatiquement le monopole du COFRAC pour des procédures industrielles sans fin, inadaptées et disproportionnées par rapport à l'exercice de notre profession. Nous entrons dans un univers kafkaïen.

Ces procédures ubuesques et surréalistes ne sont absolument pas adaptées à un exercice médical, le concept même de ces normes est de type industriel quoi qu'on dise. Penser et déclarer qu'on va l'assouplir en créant une section santé humaine est un leurre.

La norme 15189 est un tout et on ne pourra rien y changer sauf à ne pas la prendre comme référence.

Non seulement nous passerons notre vie à nous occuper de notre accréditation et non des patients, mais de plus sur le plan financier ce sera un puits sans fond et cette accréditation ruineuse nous plongera dans une récession sans précédent.

Nous considérons que nos normes GBEA de Bioqualité sont largement suffisantes pour garantir une qualité prouvée. Nous sommes pour la mise en concurrence de l'organisme accréditeur et le libre choix par le biologiste.

Aucun pays européen n'a inscrit dans la loi l'obligation pour les laboratoires publics ou privés d'être accrédités, ni même n'a l'intention de la rendre obligatoire à terme. **Aucun.**

Pour le moment cette norme 15189, qu'on nous impose, a été simplement choisie comme référence européenne et en Europe il est uniquement recommandé de la respecter, mais en aucun cas elle n'est, ni ne sera, obligatoire.

Tous nos confrères européens sont affolés par le coût de cette accréditation et considèrent qu'elle est une usine à fric avec des intérêts financiers importants sous-jacents.

De plus lorsque l'on sait que le Gouvernement compte donner au COFRAC non seulement un droit de vie ou de mort sur nos structures mais également, au-delà des contrôles de la qualité, des pouvoirs exorbitants et très étendus qui relèvent normalement des prérogatives de l'Etat, comme le respect de la santé publique ou la compétence des biologistes, on peut affirmer que c'est une **pure folie**.

Enfin le SNMB considère que cette exigence démesurée étant d'un prix considérable aussi bien en coût direct qu'indirect, et ce d'une façon pérenne, les pouvoirs publics auraient dû participer au financement du système qualité choisi sinon la grande majorité des laboratoires actuels ne sera pas en mesure de l'assumer. Pourtant aucun des confrères qui approuvent la réforme n'a soulevé ce problème.

Au contraire on nous baisse sans cesse nos tarifs. C'est encore une aberration.

Cette obligation d'accréditation de tous les domaines de la biologie, financièrement inabordable pour la plupart d'entre nous, est un moyen non avoué de restructuration drastique de la profession sachant que plus de la moitié des laboratoires ne sera pas en mesure de s'y conformer tant la dépense sera importante.

Cette accréditation est une véritable escroquerie.

④ L'Efficiences des dépenses de biologie

La Ministre parle de biologie payée à son juste prix. Qui est capable de dire quel est le juste prix, qui peut dire combien devrait coûter une prise de sang effectuée à un patient qui est séropositif ou qui a une hépatite C.

La comparaison des tarifs français avec ceux d'autres pays européens n'a aucun sens car il ne s'agit pas du même type d'exercice et parfois pas des mêmes examens.

L'efficacité est en fait une formule détournée pour pratiquer une politique des revenus et justifier des baisses de tarifs permanentes.

Il faut dire et répéter sans cesse que le fait d'approuver cette réforme **implique automatiquement** des baisses incessantes de tarifs.

Comment, dans ces conditions, certains de nos confrères peuvent-ils approuver cet aspect primordial, incontournable et catastrophique de la réforme.

La terminologie d'efficacité cache son vrai visage. Ces baisses successives de tarifs sont, en réalité, un outil de restructuration comme l'accréditation et visent surtout à mieux détruire notre biologie de proximité qui ne pourra pas résister longtemps à ces attaques répétées.

L'efficacité des dépenses de biologie, c'est aussi une véritable escroquerie.

Pour résumer, la réalité de cette réforme c'est une industrialisation à outrance et non une médicalisation, une accréditation délirante et ruineuse et des baisses de tarifs injustifiées et sans fin, tout ce que l'on vous dira d'autre n'est que verbiage.

A présent, malheureusement les dés sont jetés.

Cette analyse de la situation actuelle pessimiste et désespérante est malheureusement une réalité incontournable. Un véritable tsunami va emporter notre profession et la biologie médicale libérale française va mourir.

Cette réforme aboutira à des pertes d'emplois considérables aussi bien en techniciens qu'en personnel de l'industrie du diagnostic in vitro par les concentrations qu'elle va générer et les obligations surréalistes qu'elle va imposer.

Cette restructuration forcée et précipitée donnera lieu à des associations contre nature qui seront vite ingérables et aboutiront à des échecs douloureux.

Les biologistes hospitaliers seront sacrifiés, l'administration des hôpitaux préférant la sous-traitance financièrement plus intéressante à l'exploitation de structures considérées comme trop coûteuses et à la mise en place d'une accréditation ruineuse.

Les jeunes biologistes et les internes en voie de formation n'auront aucune chance d'exercer de façon indépendante dans une profession qui sera, à terme, aux mains des financiers. Ils seront laissés pour compte. Aucune des dispositions de cette réforme ne s'est souciée de leur avenir.

Malgré tous ses aspects totalement négatifs, cette réforme aurait pu être acceptable si au moins elle avait apporté au patient un quelconque bénéfice. Tout ce que nous venons d'exposer prouve que ce sera malheureusement tout le contraire.

Les concepteurs de cette réforme catastrophique et le Gouvernement actuel auront une lourde responsabilité à assumer dans la destruction d'un joyau de la Santé Publique en France, la biologie médicale libérale française de proximité considérée partout comme une des meilleures au monde.

Docteur Claude COHEN
Président
Décembre 2009